



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R-2025-200**

**AVIS** est donné que le règlement R-2025-200 intitulé « **Règlement sur les chiens, chats et les autres animaux** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 10 juin 2025.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2025-200 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 11 juin 2025.

**NANCY GAGNON, greffi  re par int  rim**